Liberté Egalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de

CARQUEIRANNE

Plan Local d'Urbanisme

Liste des Servitudes

Direction Départementale de l'Equipement

Var

4C

Edité le : 07/12/2001

CARQUEIRANNE

A1 BOIS ET FORETS : Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L.151.1 à L.151.6, L.342.2 et R.151.1 à R.151.5 du Code Forestier.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON*

Monsieur le Chef du Centre de l'Office National des Forêts Le France Entrée E 44 avenue du Général Noguès 83000 TOULON

☞ **Forêt communale du PRADET**

A2 DISPOSITIFS D'IRRIGATION : Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation instituées en application des articles 128.7 et 128.9 du Code Rural.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

☞ **Réseau de Vallon-Pradon**

☞ **Réseau des Plaines**

décret du 15/05/1963

A5 CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT : Zones où ont été instituées, en application de la loi n°62.904 du 4 août 1962 et du décret n°64.158 du 15 février 1964, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

✉ *Monsieur le Directeur de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région Provençale B.P.100 Le Tholonet 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1*

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt Place Noël Blache B.P.122 83071 TOULON

CARQUEIRANNE

☞ **Canalisations publiques du réseau de distribution d'eau potable et d'assainissement.**

AC1 MONUMENTS HISTORIQUES : Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT: Domaine de San Salvadour (modifié)**

arrêté préfectoral du 23/08/1990

AC2 PROTECTION DES SITES : Sites inscrits. Sites classés. Zone de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée.

✉ *Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Agence de Toulon 244 avenue de l'Infanterie de Marine 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **SITE CLASSE: Cimetière ("lieu-dit "Saint-Vincent"), ainsi que les arbres plantés sur l'esplanade et sur les espaces libres,à savoir: devant l'entrée du cimetière, trois pins et un eucalyptus de part et d'autre du C.V. n° 6, quatre pins le long du mur de clôture Ouest du cimetière, cinq pins sur la rive de l'enclos du cimetière, sur la place de l'église et le long de sa façade Ouest, vingt et un pins dans l'enclos du presbytère, treize pins**

arrêté ministériel du 12/03/1941

☞ **SITE CLASSE: Eglise paroissiale, esplanade sur laquelle elle s'élève, presbytère, lieu-dit "La Trelette"**

arrêté ministériel du 12/03/1941

CARQUEIRANNE

☞ **SITE CLASSE: Site des "Pins Penchés"**

arrêté ministériel du 27/07/1938

☞ **SITE INSCRIT: Arbres aux abords du site de l'église, à savoir quatre pins dans la propriété à l'Est du C.V. n° 6; deux pins et un chêne-liège dans la propriété à l'ouest de la Place de l'église**

arrêté ministériel du 12/03/1941

☞ **SITE INSCRIT: Oratoire et les trois pins qui l'entourent, sur le côté Nord de la route nationale**

arrêté ministériel du 25/04/1938

AS1 CONSERVATION DES EAUX : Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique et du décret n°61.859 du 1er août 1961, modifié par le décret n°67.1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application. Servitudes attachées à la protection des eaux minérales instituées en application des articles L.736 et suivants du code de la santé publique.

✉ *Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Avenue Lazare Carnot 83072 TOULON CEDEX*

☞ **Périmètres de protection du captage des forages de Verdino et du Puits d'Astier**

arrêté préfectoral du 26/09/1988

EL11 VOIES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS : Servitudes relatives aux interdictions d'accés grévant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations en application des articles 4 et 5 de la loi n°69.7 du 3 janvier 1969.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Déviation de la R.D.559 classées voies à grande circulation**

CARQUEIRANNE

EL7 CIRCULATION ROUTIERE : Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Plan d'alignement: Rue Jean-Jaurès**

arrêté préfectoral du 02/11/1941

EL9 LITTORAL : Servitude de passage sur le littoral instituée en application de l'article L. 160.6 du code de l'urbanisme.

✉ *Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement 244 avenue de l'Infanterie de Marine B.P.501 83041 TOULON CEDEX 9*

☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.**

I4a ELECTRICITE : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques, Loi du 15 juin 1906, article 12, modifiée par les lois du 19 juillet 1922 , du 13 juillet 1925 (art298) et du 4 juillet 1935, les décrets des 27 décembre 1925, 17 juin et 12 novembre 1938 et le décret n°67,885 du 6 octobre 1967,

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement Subdivision de Toulon 1041 avenue de Draguignan Z.I. Toulon Est B.P.337 83077 TOULON CEDEX 9*

Réseau Transport Electricité - Service E.D.F. Groupe d'Exploitation Transport Méditerranée Z.A.C. des Chabauds 13320 BOUC BEL AIR

☞ **Ligne 2x63 kV HYERES-CARQUEIRANNE**

INT1 CIMETIERES : Servitudes relatives aux cimetières instituées par: L'article L.361.1 du code des communes, L'article L.361.4 du code des communes.

✉ *Prèfecture du Var Bd. du 112ème R.I. 83070 TOULON CEDEX*

CARQUEIRANNE

☞ **Cimetiére communal de Carqueiranne**

Mairie de Carqueiranne 83320 CARQUEIRANNE

PT1 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques instituées en application des articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

☞ **Centre de réception de la B.A.N. de Hyères-Palyvestre**

décret du 15/02/1994

☞ **Centre radioélectrique de Carqueiranne-Le Paradis**

décret du 25/06/1984

PT2 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P. 71 83800 TOULON NAVAL*

Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX

☞ **Centre radioélectrique de Carqueiranne-Le Paradis**

décret du 18/01/1984

☞ **Centre radioélectrique de la B.A.N. Hyéres le Palyveste Costebelle**

décret du 10/08/1962

CARQUEIRANNE

☞ **Centre radioélectrique de la Pauline**

décret du 09/06/1961

PT3 TELECOMMUNICATIONS : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications instituées en application de l'article L.48(alinéa 20 du code des postes et télécommunications.

✉ *Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX*

☞ **Câble souterrain de télécommunication n°1156 TOULON-HYERES**

arrêté préfectoral du 22/06/1962

T5 RELATIONS AERIENNES : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des articles L.281.1 et R.241.1 à R.243.3 du code de l'aviation civile.

✉ *Direction des Travaux Maritimes B.P.71 83800 TOULON NAVAL*

Direction Régionale de France Télécom Immeuble "Vecteur" 107 boulevard Henri Fabre B.P.114 83071 TOULON CEDEX

☞ **Aérodrome de Hyères-Le Palyvestre**

décret du 11/04/1975

T8 RELATIONS AERIENNES : Code des postes et télécommunications (articles L 54 à 64, R 21 à R 43). Arrêté interministériel du 21.08.1953 modifié par arrêté interministériel du 16.03.62. Circulaire du 16.03.62.

✉ *Monsieur le Directeur Régional de l'Aviation Civile du Sud-est 21 avenue Jules Isaac 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX*

Direction des Travaux Maritimes Arsenal de Toulon B.P. 71 83800 TOULON NAVAL

☞ **Base aéronavale de Hyéres-Le Palyvestre**

décret du 10/08/1962